



Commune d'AMPUS

NOTE DE PRESENTATION BREVE ET SYNTHETIQUE DU BUDGET PRIMITIF 2021

L'article L 2313-1 du Code Général des Collectivités Territoriales prévoit qu'une présentation brève et synthétique retraçant les informations financières essentielles est jointe au budget primitif afin de permettre aux citoyens d'en saisir les enjeux. La présente note répond à cette obligation.

RETOUR SUR LES EVENEMENTS MARQUANTS DE L'ANNEE 2020

17 mars 2020 : le confinement

Cet évènement est sans aucun doute le plus marquant de l'année. Le 17 mars à 12h, la France entière s'arrête et se confine pour ralentir l'épidémie de coronavirus. Les commerces sont fermés, les rues désertes. Ce premier confinement aura duré deux mois et marquera profondément les esprits. Il sera suivi d'un autre confinement le 29 octobre, puis de couvre-feux, le tout accompagné du port du masque obligatoire, d'interdictions de rassemblement, de déplacement, de marchés, de fermetures de commerces, des équipements sportifs et culturels, de protocoles sanitaires scolaires...

Pour la commune, toutes ces mesures ont eu un coût conséquent qui s'élève à plus de 45.000 €. Cette somme se répartit de la façon suivante:

- Acquisition de masques, gel hydroalcoolique, produits de désinfection..... 33.826 €
- Embauche de personnel supplémentaire à temps partiel pour l'application du protocole sanitaire scolaire..... 10.000 €
- Exonération de loyer pour les commerçants occupant un local municipal... 1.900 €

En contrepartie, l'Etat a compensé une partie de ces dépenses par l'attribution d'une somme de 9.300 € pour remboursement d'une partie des achats de masques chirurgicaux.

Courant mars, nous avons pu apprécier le sens de la solidarité et le dévouement d'une trentaine de personnes qui ont répondu à notre appel pour confectionner des masques de protection à un moment où notre pays était en manque de stocks. Ce sont des couturières qui ont travaillé pendant plus d'un mois pendant que d'autres fournissaient le matériel nécessaire. En signe de soutien, un restaurateur du village a fourni des bons d'achat pour les personnes qui se sont impliquées dans cette opération. Que tous soient sincèrement remerciés.

Nous avons ainsi pu distribuer plus de 220 masques " artisanaux " aux personnes les plus âgées et les plus vulnérables. Deux autres distributions gratuites se sont déroulées ultérieurement.

LES TRAVAUX

Les travaux entrepris ont pris du retard, le théâtre de verdure notamment. Ce chantier est terminé depuis fin février 2021.

LES ELECTIONS MUNICIPALES

Les élections municipales ont pu se dérouler dans le strict respect des gestes barrières le 15 mars 2020.

LE CADRE GÉNÉRAL DU BUDGET PRIMITIF 2021

La Loi NOTRe du 7 Août 2015 impose aux communes, quelle que soit leur strate démographique, la rédaction d'une note de présentation brève et synthétique retraçant les informations financières essentielles du budget primitif, afin de permettre aux citoyens d'en saisir les enjeux.

La présente note répond à cette obligation pour la Commune d'Ampus. Elle est disponible sur le site internet de la Commune: <https://www.mairie-ampus.com/>

Le budget primitif 2021 a été voté le 13 avril 2021 par le Conseil Municipal. Il peut être consulté sur simple demande au secrétariat de mairie aux heures d'ouvertures.

Il a été établi avec la volonté de :

- ⇒ maîtriser les dépenses de fonctionnement tout en maintenant le niveau et la qualité du service public rendu aux habitants,
- ⇒ ne pas augmenter la pression fiscale,
- ⇒ contenir la dette en limitant le recours à l'emprunt. Seul un emprunt de 80.000 € sera contracté en 2021 pour l'aménagement du Boulevard Clémenceau.
- ⇒ mobiliser des subventions auprès de l'Etat, du Conseil Départemental et de la Région chaque fois que cela est possible.

Cette note présente donc les principales informations du budget primitif 2021. Les chiffres indiqués ci-dessous sont des prévisions établies en fonction des ressources communales.

LA SECTION DE FONCTIONNEMENT

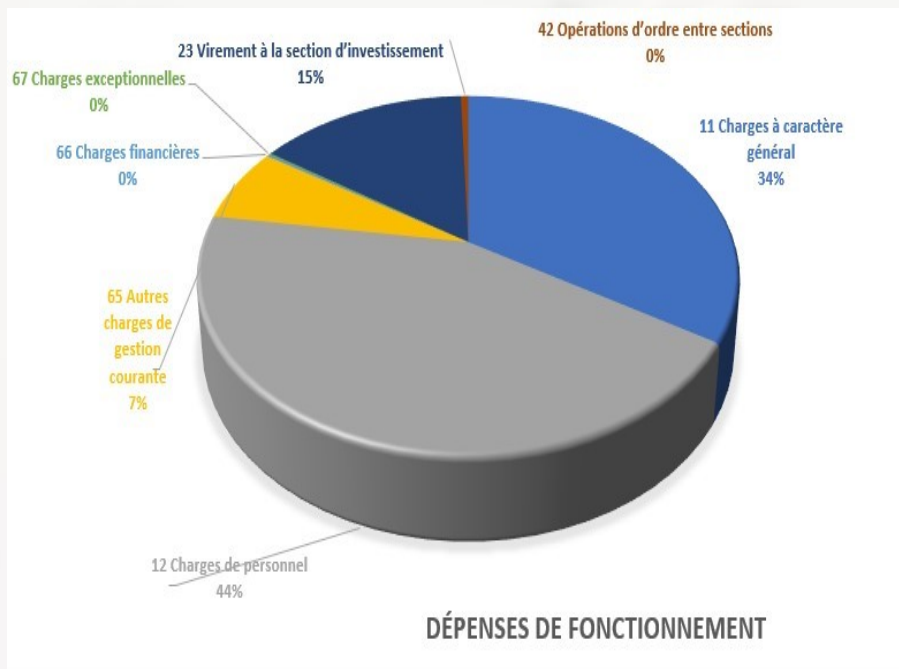
Généralités

La section de fonctionnement regroupe l'ensemble des dépenses et des recettes nécessaires au fonctionnement courant et récurrent des services communaux.

1 - Les dépenses de fonctionnement

Les dépenses réelles de fonctionnement inscrites au budget primitif 2021 sont estimées à 958.889€ . Elles se répartissent comme suit :

	DEPENSES DE FONCTIONNEMENT TTC	
11	Charges à caractère général Dont provision: 59 448	324 485
12	Charges de personnel	418 050
65	Autres charges de gestion courante	65 100
66	Charges financières	2 337
67	Charges exceptionnelles	1 000
23	Virement à la section d'investissement	142 867
42	Opérations d'ordre entre sections	5 050
	TOTAL DEPENSES DE FONCTIONNEMENT	958 889



Chapitre 011 - Charges à caractère général . Les charges à caractère général regroupent :

- les frais généraux, l'entretien et le fonctionnement des bâtiments communaux (énergie, eau, assurances etc.),
- l'entretien de la voirie,
- les petits achats, fournitures diverses (Matériel, voirie, fourniture d'entretien, fournitures administratives...)
- les fournitures scolaires, administratives,
- les prestations de services extérieurs, les frais d'affranchissement et de télécommunication,
- la maintenance du matériel, y compris les véhicules,
- les taxes foncières...
- Une rubrique " divers " à hauteur de 59.448 €. Il s'agit en fait d'une réserve non affectée à des dépenses

Chapitre 012 - Charges de personnel et frais assimilés. Elles regroupent toutes les dépenses de personnel, soit :

- l'ensemble des rémunérations du personnel de la collectivité (rémunérations nettes et cotisations sociales) ,
- les charges sociales patronales liées à ces rémunérations : cotisations de sécurité sociale, supplément familial, versements aux mutuelles, caisses de retraite, pôle emploi, etc.
- Les frais d'adhésion au service de santé au travail.

L'effectif de la Commune est de 14 agents : 9 agents titulaires (3 au service technique, 4 à l'administratif, 2 au service scolaire) + 5 agents contractuels (2 au service technique - 1/2 administratif - 2 1/2 au service scolaire)

Nombre d'heures hebdomadaires:

Service technique: 138 heures

Service administratif: 120 heures

Service scolaire: 115 heures

Chapitre 65 - Autres charges de gestion courante. Elles comprennent principalement les dépenses afférentes :

- au versement des indemnités et cotisations des élus,
- aux subventions de fonctionnement versées aux associations.

Chapitre 66 - Charges financières . Ce chapitre regroupe le remboursement des intérêts de la dette.

Chapitre 023 - Virement à la section d'investissement. Il s'agit d'un prélèvement budgétaire sur la section de fonctionnement au profit de la section d'investissement. C'est la part d'autofinancement de la commune dans les opérations d'investissement de l'année.

Chapitre 042 - Opérations d'ordre entre les deux sections

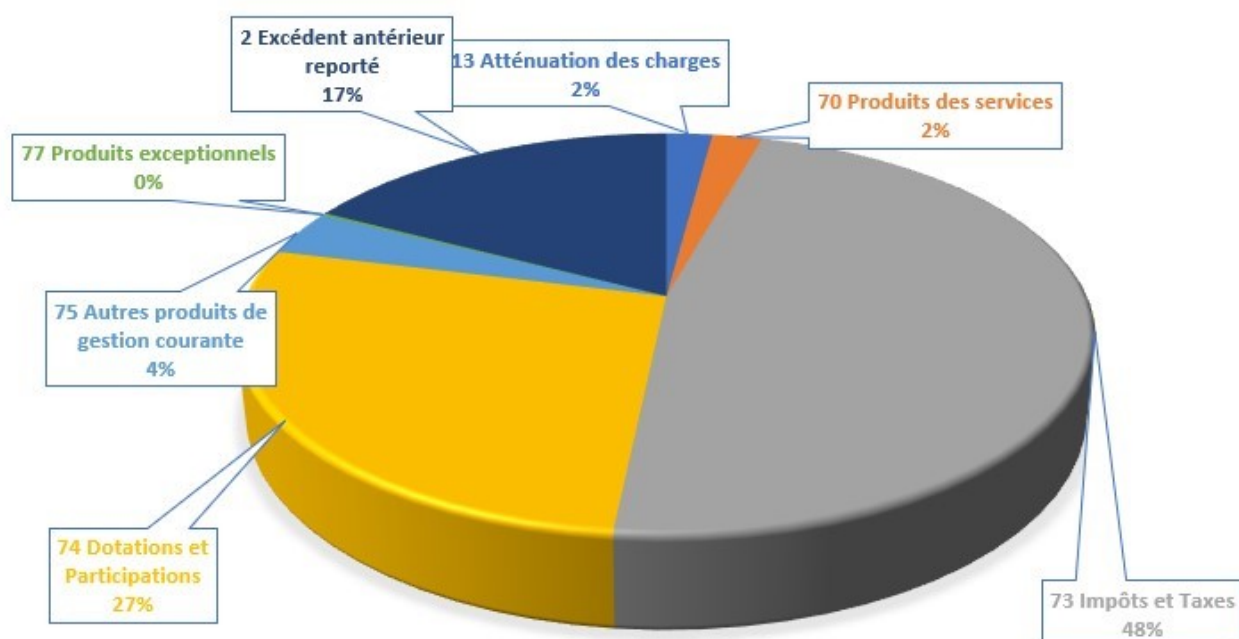
Certaines opérations budgétaires se traduisent par une dépense de fonctionnement, compensée par une recette d'investissement. Ces opérations, dites " opérations d'ordre entre les deux sections ", sont toujours équilibrées en dépenses et en recettes. La principale opération d'ordre entre les deux sections prévue en 2021 est la dotation aux amortissements.

Le virement de la section de fonctionnement vers la section d'investissement. Il est constitué par un prélèvement budgétaire sur la section de fonctionnement au profit de la section d'investissement.

2 - Les recettes de fonctionnement

Les recettes de fonctionnement sont estimées à 958.889 € pour 2021. Elles se répartissent comme suit :

	RECETTES DE FONCTIONNEMENT TTC	
13	Atténuation des charges	20 000
70	Produits des services	21 700
73	Impôts et Taxes	453 553
74	Dotations et Participations	261 040
75	Autres produits de gestion courante	35 000
77	Produits exceptionnels	2 000
2	Excédent antérieur reporté	165 596
	TOTAL RECETTES DE FONCTIONNEMENT TTC	958 889



RECETTES DE FONCTIONNEMENT

Chapitre 013 – Atténuations de charges: Les remboursements sur les rémunérations du personnel sont comptabilisés dans ce chapitre, estimés 20.000 € pour l'année 2021

Chapitre 70 - Produits des services, domaine et ventes diverses. Les principales ressources de ce chapitre sont constituées par :

- ♦ la vente des coupes de bois
- ♦ la facturation des services de garderie et cantine

D'autres recettes, moins importantes sont comptabilisées dans ce chapitre, notamment les redevances d'occupation du domaine public, ainsi que les concessions dans le cimetière communal.

Chapitre 73 - Impôts et taxes. Ce chapitre concerne principalement les recettes relatives à :

- ♦ la fiscalité directe locale (taxes foncières sur les propriétés bâties et non bâties). Le produit fiscal attendu pour ces taxes a été estimé à 388.735 €
- ♦ L'attribution de compensation de la Communauté d'Agglomération Dracénie Provence Verdon: 12.000 €
- ♦ La dotation de solidarité communautaire de DPVA: 13.000 €
- ♦ Le Fonds National de Péréquation: 18.818 €
- ♦ La taxe sur la consommation finale d'électricité: 21 000 €

Chapitre 74 - Dotations, subventions et participations. Ce sont essentiellement les dotations de l'Etat :

- ◇ La Dotation Globale de Fonctionnement (DGF), elle représente la participation de l'État au fonctionnement de la Commune. Elle diminue depuis 2014, elle s'élève à 115.521 € en 2021. Elle était de:
176 831 en 2014 - 152 502 en 2015 - 137 991 en 2016 - 127 241 en 2017 - 125 846 en 2018
124 418 en 2019 - 121 912 en 2020, *soit sur 7 ans, une baisse de 34,55 %, alors que l'Etat persiste à affirmer qu'elle ne baisse plus depuis 2017*
- ◇ La dotation de solidarité rurale: 29.454 €
- ◇ La dotation nationale de péréquation: 11.260 €
- ◇ Dotations diverses: 4.805 €
- ◇ La compensation sur la perte sur la taxe additionnelle aux droits de mutation: montant estimé: 100.000 €

Chapitre 75 - Autres produits de gestion courante.

Ce sont des recettes constituées essentiellement par l'encaissement des locations (appartements, salle Polyvalente Maurice Michel).

Chapitre 77 - Produits exceptionnels divers. Ils sont relatifs à des mandats annulés.

LA FISCALITE

Concernant les ménages, les taux des impôts locaux seront maintenus au même niveau que l'année précédente.

80 % des foyers bénéficient de la suppression de leur **taxe d'habitation** sur leur résidence principale à compter de 2020. À compter de **2021**, pour les 20 % de foyers restants, une diminution progressive de la **taxe d'habitation** sur la résidence principale s'appliquera jusqu'à sa suppression définitive en 2023.

La suppression de la **taxe d'habitation** (TH) sur les résidences principales se traduit pour les communes par une perte de ressources qui est compensée par un transfert à leur profit de la part départementale de taxe foncière sur les propriétés bâties (TFPB). En conséquence, le taux de la taxe foncière sur les propriétés bâties voté par la commune d'Ampus passe de 15,50 % en 2020 à 30,99 % en 2021. Il ne s'agit pas d'une augmentation du taux communal, mais d'un transfert du taux départemental au profit de la commune.

Evolution des taux d'imposition communaux depuis 1983

	1983/1986	1987/1989	1990	1991/1992	1993/2015	2016/2018	2019/2020	2021
Taxe d'habitation	9,05	9,00	8,98	8,50	9,09	10,45		
Taxe Foncier bâti	14,00	14,00	15,00	14,80	15,83	18,20	15,50	30,99
Taxe Foncier non bâti	43,03	43,00	38,87	41,57	47,80	47,80	47,80	47,80

LA SECTION D'INVESTISSEMENT

Généralités

Le budget d'investissement prépare l'avenir. Contrairement à la section de fonctionnement qui implique des notions de récurrence et de quotidienneté, la section d'investissement est liée aux projets de la Commune à moyen ou long terme. Elle concerne des actions, dépenses ou recettes, à caractère exceptionnel.

Les dépenses d'investissement

Il s'agit de toutes les dépenses faisant varier durablement la valeur ou la consistance du patrimoine de la collectivité. Il s'agit notamment du remboursement du capital emprunté, des acquisitions de mobilier, de matériel, de véhicules, de biens immobiliers, de terrains, d'études et de travaux soit sur des structures déjà existantes, soit sur des structures en cours de création. Les dépenses d'investissement 2021 sont estimées à 1.168.460 €. Elles se répartissent de la façon suivante. (Il est important de préciser que concernant les investissements votés en 2021, il s'agit de montants estimatifs susceptibles d'évoluer en fonction des réponses des entreprises aux appels d'offre.)

DEPENSES D'INVESTISSEMENT TTC	
<i>Restes à réaliser (Opérations votées précédemment non achevées et reportées au BP 2021)</i>	
Frais documents d'urbanisme	848
Bâtiments et installations (Programme d'Intérêt Général)	1 000
Embellissement village	1 000
Travaux complémentaires réfectoire scolaire et école	300
Théâtre de verdure	134 547
Jardin des senteurs + étanchéité	42 524
Aire de camping-car - Reliquat	3 959
ADAP Hôtel de ville (Schéma d'accèsibilité)	4 572
Immeuble 1 Rue Rompecul - Reliquat	960
ADAP - Schéma d'accèsibilité	16 842
Acquisition + planchers et toiture 26 Rue Neuve	28 772
Toiture presbytère	7 590
Enrochement dépôt services techniques	13 104
Gritacess	51 465
Déblaiement chemin de Turquet	1 440
Rétrécissement voirie Eglisbonne	2 539
Réfection Rue Saint-Esprit	24 589
Cartographie des réseaux secs et pluviaux	13 476
Réfection Rue Abbé Volpato	32 304
Eclairage public Lotissement Les Iris	7 344
Effacement réseaux La Glisone	1 338
Mobilier salle M.Michel	2 364
Pont réseau radio vidéo	663
Eclairage paysager Place Neuve	19 656
Eclairage paysager Entrée sud	9 875
Signalétique Village	29 400
Signalisation routière	443
Sous-total	452 914
Opérations votées au BP 2021	
Aménagement Salle d'exposition Place de la Mairie (ancienne médiathèque)	24 000
Construction centre technique communal	302 400
Aménagement paysager dépôt Salle Maurice Michel	24 000
Aménagement Paysager Bd Clémenceau - Réseaux - dallage - Eclairage	167 352
Acquisition remise Dromart Rue Saint-Jean	40 000
Acquisition terrain Teisseire La Rouvière	4 000
Réparation portes Ecole	3 000
Musée des Ecritures - Etudes	5 000
Chauffage et éclairage mairie	1 204
Ossuaire	4 800
Sécurisation de l'école	3 600
Sous-total	579 356
Remboursement emprunts	19 132
Solde d'exécution reporté	117 058
Total dépenses réelles d'investissement	1 168 460

Les recettes d'investissement

- ⇒ Les recettes d'investissement comprennent:
- ⇒ la taxe d'aménagement sur les permis de construire,
- ⇒ la récupération de la TVA versées sur des investissements réalisés et payés
- ⇒ la part de l'excédent de fonctionnement affecté à l'investissement
- ⇒ les emprunts contractés
- ⇒ les subventions obtenues

Elles se répartissent comme suit :

FINANCEMENT DES INVESTISSEMENT (T.T.C.)	
Restes à réaliser (Subventions obtenues précédemment et reportées au BP 2021	
Conseil Régional - Refectoire scolaire	105 213
Conseil Régional - Signalétique	12 000
Conseil Régional - Aménagement Théâtre de verdure	48 847
Conseil Régional - Bâtiment 26 Rue Neuve	6 480
Conseil Départemental - Aménagement Théâtre de verdure	42000
Conseil Départemental - Jardin des senteurs	27 000
Conseil Départemental - Eclairage paysager Place Neuve	11383
Conseil Départemental - Eclairage paysager entrée sud	8 617
Conseil Départemental - Réfection Rue Saint-Esprit	14 306
Conseil Départemental - Réfection Rue Abbé Volpato	18 794
Conseil Départemental - Enrochement Chemin des Adrechs	5 900
Conseil Départemental / Europe - Gritacess	51 504
Dracénie Provence Verdon Agglomération - Schéma d'accessibilité	28 000
Dracénie Provence Verdon Agglomération - Aménagement Théâtre de verdure	28 268
Dracénie Provence Verdon Agglomération - Appartements 1 Rue Rompecul	69 000
Emprunt: Cartographie des réseaux secs	5 108
Sous-total	482 420
Subventions sollicitées au titre de l'année 2021	
Conseil Régional - Aménagement Boulevard Clémenceau	41 000
Etat: Dotation d'Equipement des Territoires Ruraux - Centre technique communal	126 000
Conseil Départemental- Salle d'exposition	12 000
Conseil Départemental - Acquisition remise Saint-Jean	28 000
Conseil Départemental - Centre technique communal	75 600
Conseil Départemental - Aménagement paysager Dépôt Salle M. Michel	14 000
Sous-total	296 600
Emprunt: Aménagement Bd Clémenceau	80 000
Fonds de compensation de la TVA	80 000
Taxe d'aménagement	4 000
Opérations d'ordre	5 448
Excédent de fonctionnement	77 125
Virement de la section de fonctionnement	142 867
TOTAL RECETTES D'INVESTISSEMENT	1 168 460

DEPENSES D'INVESTISSEMENT HORS BUDGET COMMUNAL(T.T.C.) *
Restes à réaliser (Opérations votées précédemment et reportées au BP 2021)

Eau potable: Equipement du forage F1 de Ravel	39 801
Opérations 2021	
Eau potable: Réfection du réseau Bd Clémenceau	47 400
Eau potable: Equipement du forage F2 de Ravel	62 330
Eaux usées: Réfection du réseau Bd Clémenceau	19 200
Eaux Usées: Réfection réseau Salle d'exposition	17 000
Eaux usées: Station d'épuration d'Ampus - Remplacement du support du pont racleur	14 929
Total dépenses d'investissement	200 660

* Il s'agit des dépenses d'eau et d'assainissement dont la compétence relève depuis le 01/01/2020 de la Communauté d'agglomération.

Les recettes correspondant à ce budget distinct sont constituées:

- des excédents du budget communal " Eau et Assainissement " virés à la Communauté d'agglomération à la Communauté d'agglomération en 2020: **153.000 €**
- des surtaxes encaissées par la commune pour 2021: environ **74.000 €** (moyenne des surtaxes annuelles sur 6 ans)
- des restes à réaliser en recettes soit: **23.217 €**
- des subventions obtenues de l'agence de l'Eau: **16.584 €**
- des éventuelles subventions sollicitées auprès de l'Agence de l'eau soit: **25.972 €**

ETAT DE LA DETTE

Objet	Banque	Montant initial	montant annuité 2021	Capital	Intérêts	Capital restant dû au 01.01.2021	Capital restant dû au 31.12.2021
Salle Maurice Michel	Caisse des Dépôts et Consignations	150.000 €	7 500 €	7.500 €	0	120.000 €	112.500 €
Logements Rue Rompecul	Crédit Agricole	90.000 €	6.693 €	5.587 €	1.106 €	79.056 €	73.469 €
Restaurant scolaire	Crédit Agricole	100.000 €	7.437 €	6.208 €	1.229 €	87.840 €	81.632 €

L'encours de la dette représente le capital restant dû de l'ensemble des emprunts et des dettes souscrites précédemment par la collectivité. Cet encours se traduit, au cours de chaque exercice, par une annuité en capital, elle-même accompagnée de frais financiers, le tout formant l'annuité de la dette.

Hugues Martin, Maire d'Ampus

